

PROGRAMME DE FORMATION

COLLOQUE FIDROIT

06/06/2019

Ce programme n'est pas utilisable pour vos prises en charge OPCA. Pour vos demandes de prise en charge, merci de demander le **plan de formation** à formation@fidroit.fr

Comment adapter la pratique de son conseil en période instable ?

Foisonnement législatif et réglementaire, crise sur les marchés financiers (2018), innovations technologiques massives et inquiétantes, risques géopolitiques, un besoin de transparence à tous les étages....

Nous entrons dans les années 20, gardons-nous toutes comparaisons historiques hasardeuses même si, vous en conviendrez, les similitudes avec les années folles du siècle dernier sont nombreuses, frappantes et même inquiétantes à bien des égards notamment d'un point de vue géopolitique.

Concernant l'univers de la gestion de patrimoine, nous pourrions dire sans crainte que nous marchons un peu sur la tête, la période que nous connaissons est à la fois inquiétante par ces nombreux bouleversements et également excitante si l'on sait y percevoir toutes les opportunités.

Fidroit pour son colloque 2019, vous propose au travers des thématiques que nous allons aborder d'apprendre à naviguer en eaux troubles :

- Comment mieux formaliser vos stratégies patrimoniales dans un contexte où l'écrit devient incontournable ?
- Comment rassurer vos clients par une expertise pointue et maîtrisée dans un contexte de perte de repères ?
- Comment sécuriser la pratique de votre conseil dans un contexte de défiance ?

Date et Lieu	Le 06 juin 2019 La Seine Musicale
Durée	7h
Horaires	8h30 à 18h

Public	Professionnels du patrimoine : CGPI, Experts-Comptables, Banquiers Conseillers Privés, Assureurs, Notaires, Avocats...
Type	Inter- entreprise
Pédagogie	Mise à jour des connaissances et perfectionnement

Intervenants

Richard CHALIER, Directeur technique et Associé FIDROIT

Michel GRIMALDI, Professeur agrégé des facultés de droit, Université Panthéon-Assas, Paris II

Gilles BACHELIER, Conseiller d'Etat

Hubert MARCK, Président du Comité juridique et fiscal FFSA Directeur des Affaires Publiques et Conformité chez AXA

Philippe BAILLOT, Médiateur des Assurances, Professeur Associé à Paris II

Anna FERREIRA, Avocate au sein de la direction technique nationale du département Droit social, responsable nationale du pôle de compétences dédié à la protection sociale d'entreprise FIDAL.

Objectifs

- Connaître les conséquences économiques et civiles de stratégies courantes afin de les adapter à la nouvelle donne fiscale du « petit » abus de droit.
- Anticiper les conséquences pour vos clients de la nouvelle donne « assurance retraite » combinée avec les « transferts d'assurance-vie ».
- Connaître les actions à mener pour organiser et accompagner la location meublée saisonnière au bénéfice de vos clients
- Positionner son cabinet pour les métiers d'avenir...

Contenu pédagogique

Ces thèmes seront abordés avec pragmatisme et seront illustrés par des exemples réalistes. Les aspects théoriques seront traités synthétiquement pour consacrer un maximum de temps aux mises en pratique concrètes.

C'est la signature habituelle de FIDROIT.

Abus de droit

Abus de droit principalement fiscal: la mise en place de nouvelles règles en 2020 a généré une certaine « émotion » en début d'année... En matière de conseil patrimonial ou fiscal, on est passé de « tout est possible » à rien ne l'est plus...

La vérité est évidemment plus nuancée... mais certaines stratégies deviennent litigieuses...

Il faut donc révéler tous les avantages économiques, sociaux ou civils apportés par une opération par rapport à la situation antérieure ; il faut différencier les stratégies pérennes de celles qu'il vaut mieux éviter... soupeser le pour et le contre. C'est ce que nous vous proposons de faire en deux temps.

- **La balance civile...**
avec Michel Grimaldi et Richard Chalier
9h00 - 11h00



Avec Michel Grimaldi, nous rechercherons les véritables avantages civils résultant d'opérations classiques qui génèrent indirectement des avantages fiscaux significatifs :

- aménagement de régimes matrimoniaux avant transmission, partages successoraux sur titres, démembrement et quasi usufruit sur biens professionnels, utilisation de sociétés civiles, organisation du pouvoir dans un groupe, problématique de garantie...

Pourquoi proposer de telles stratégies ? Pourquoi doit-on en passer par là pour atteindre l'objectif fixé ? Cette première étape nous permettra de conforter et organiser les arguments de base à intégrer dans nos études patrimoniales...

- **La balance fiscale**
avec **Gilles Bachelier** et **Richard Chalié**
11h - 12h30



Avec Gilles Bachelier, nous vous proposons de faire un bilan sérieux des contraintes fiscales apportées par les nouveaux textes du « petit » abus de droit :

- Quelle en est la portée réelle ? Quelles conditions doivent être réunies pour que l'opération devienne litigieuse ?

Nous analyserons ensemble une douzaine de stratégies patrimoniales habituelles pour les « qualifier » : donations avant cession, quasi-usufruit sur prix de cession, démembrement d'immobilier d'entreprise, SCI IS et comptes courants d'associés, etc.

Sont-elles toujours pertinentes ? Sont-elles à écarter pour l'avenir ?
En définitive, qu'allez-vous proposer à vos clients pour ces années 20 ?

Pause déjeuner - 12h30 – 13h30

- **La location saisonnière : la solution des années folles ?**
avec **Anna Ferreira**, **Serge Anouchian**
et **Richard Chalié**
13h30 – 15h30



Illustration d'un accompagnement réussi : De plus en plus de clients ont recours à la location saisonnière d'une partie de leur résidence secondaire ou principale... parfois ils n'en sont que locataires... C'est simple et rémunérateur...

Si les aspects réglementaires et fiscaux « théoriques » sont assez bien connus, c'est un peu plus compliqué lorsqu'il faut accompagner (rétroactivement) un client pour déclarer ces flux...

Sur le plan comptable : faut-il, et à quelle valeur, inscrire ce bien au bilan d'une entreprise individuelle ? Réel, micro BIC, sous-location, quels régimes fiscaux s'appliquent ? Quid de l'IFI au 1^{er} janvier ?

Sur le plan social : À partir de quand doit-on cotiser ? Comment l'information circule-t-elle entre les services fiscaux et les services sociaux ? Quelles sont les interférences avec le statut social principal de l'exploitation : Salarié ? Indépendant ? Retraité ?

Nous vous proposons un kit prêt à l'emploi pour accompagner vos clients et éviter les erreurs coûteuses...

- **Assurance vie et retraite des années 20 : transférons... ou pas... fiscale avec Hubert Marck, Philippe Baillot et Richard Chalier**
15h30 – 17h30



La loi Pacte réforme en profondeur l'épargne retraite. De nouveaux produits sont proposés avec des possibilités supplémentaires de sortie et de gestion. Cerise sur le gâteau, une certaine transférabilité sera instaurée... et ça peut tout changer pour vos clients ou pour vous-même...

- Transférabilité des contrats retraite anciens vers des comptes titres spécifiques ?
- Transférabilité partielle ?
- Transférabilité entre contrats de retraite ?
- Transférabilité de contrats d'épargne vers des contrats retraite ?

Il ne s'agit pas encore de « portabilité » ; mais un point sérieux est à faire sur ce nouvel environnement réglementaire, pour vos clients et pour vos encours.

Contactez-nous

Inter-entreprise

Tél : 04 73 15 14 54

Email : formation@fidroit.fr

Intra-entreprise

Tél : 04 73 15 14 59

Email : formationpro@fidroit.fr